

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à l'heure et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Serge Côté, Jacques Dubois, Johanne Gagnon, François Hamel, Marc Lavigne ainsi que Jacques Boucher, secrétaire-trésorier.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présent. 5834-0911

Il est proposé par Roland Allard et appuyé par Serge Côté d'adopter l'ordre du jour tel que lu en laissant ouvert les *Affaires nouvelles*.
ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2011, a été transmis au maire et aux membres du Conseil. 5835-0911

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.
ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Marc Lavigne, appuyée par Jacques Dubois, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'août 2011 tels que déposés au montant total de 330 750.43 \$. 5836-0911

Je soussigné, Jacques Boucher, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Jacques Boucher, secrétaire-trésorier

Rapport de l'inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Roland Allard que le rapport de l'inspecteur en bâtiment soit reporté au mois prochain pour compléter certaines informations. 5837-0911
ADOPTÉE

Demande financière pour stage au Bénin.

Le conseil municipal accuse réception, sans y donner suite. La demande financière provenant du Cégep de Victoriaville, pour la réalisation d'un stage au Bénin, devrait plutôt être orientée du côté corporatif que municipal.

Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement 126-0811.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel d'accepter le certificat d'enregistrement relatif à la procédure des personnes habiles à voter pour le règlement 126-0811 décrétant un emprunt de 128,500 \$. Le nombre de personnes habiles à voter est de 601. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 71 et aucune signature n'a été apposée. Le règlement no 126-0811 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter. 5838-0911
ADOPTÉE

Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement 128-0811

5839-0911

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon d'accepter le certificat d'enregistrement relatif à la procédure des personnes habiles à voter pour le règlement 128-0811 décrétant un emprunt de 185,000 \$. Le nombre de personnes habiles à voter est de 601. Le nombre de demandes reçues pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 71 et aucune signature n'a été apposée. Le règlement no 128-0811 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 129-0911 intitulé : « Règlement concernant les contrats de ventes de terrains appartenant à la Municipalité de St-Rosaire » abrogeant le règlement 99-1007»

5840-0911

ATTENDU que la municipalité de St-Rosaire possède des terrains destinés à la revente pour fin de constructions résidentielles;

ATTENDU que la municipalité tient à ce que les propriétaires de ces terrains se construisent dans un délai raisonnable et selon les normes applicables;

ATTENDU que les terrains situés dans le développement résidentiel ont dus être dézonnés auprès de la CP'LAQ;

ATTENDU que si la municipalité désirerait à nouveau agrandir une autre zone pour de nouvelles constructions résidentielles, il serait préférable qu'il n'y ait pas de terrains vacants dans le développement résidentiel ;

ATTENDU que le contrat notarié devra être signé dans les 180 jours de la signature de la promesse de vente;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a 60 jours à compter de la réception des documents nécessaires, s'ils n'ont pas été remis avec la promesse de vente, pour accepter le plan du promettant-acquéreur;

ATTENDU que le délai de construction d'une nouvelle résidence sur les terrains appartenant à la municipalité doit être d'une durée de deux (2) ans de la signature du contrat de vente à intervenir avec la municipalité de St-Rosaire ;

ATTENDU qu'à défaut par le promettant-acquéreur de construire une résidence dans le délai mentionné de deux ans après la signature du contrat la municipalité de St-Rosaire, exigera la rétrocession de terrain(s) visé(s), dans une telle situation le prix de vente payé devra être remboursé à l'acquéreur et les améliorations qui auraient pu être faites au terrain visé seront conservées par la municipalité comme dommage liquidés;

ATTENDU que le ou les propriétaires ayant acquis des terrains appartenant à la municipalité n'ont aucun droit de vendre à des tiers en tout ou en partie le ou les terrains visés sans d'abord l'offrir par écrit à la municipalité de St-Rosaire et ce, au prix payé;

ATTENDU que la municipalité de St-Rosaire aura 60 jours à compter de la réception de cette offre pour faire connaître sa position;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 08 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Côté, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que le règlement 129-0911 intitulé « *Règlement concernant les contrats de ventes de terrains appartenant à la municipalité de St-Rosaire* » soit adopté.

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'acquéreur d'un terrain acheté de la Municipalité de St-Rosaire devra, s'il ne se construit pas dans le délai mentionné, rétrocéder son terrain à la Municipalité de St-Rosaire au même prix qu'il l'a acquis;

Article 3

Le maire et le directeur général ou leurs substitués sont autorisés à signer la promesse de vente avec les propriétaires désirant acheter ce ou ces terrains;

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 08 août 2011.

Adopté à St-Rosaire ce 12 septembre 2011

Avis public d'entrée en vigueur le: _____

Harold Poisson, Maire

Jacques Boucher, directeur général
et secrétaire-trésorier

Service d'urgence (direction est-ouest).

CONSIDÉRANT qu'un résidant de St-Rosaire a fait appel au service d'urgence 911 en août dernier;

CONSIDÉRANT qu'un problème de compréhension concernant la direction est-ouest est survenu et a entraîné un retard pour l'arrivée de l'ambulance sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'une meilleure signalisation pourrait aider les services d'urgence à intervenir plus rapidement sur les lieux.

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Jacques Dubois que l'on ajoute une signalisation à l'intersection des rangs, mentionnant l'intervalle des numéros civiques pour chaque direction.

5841-0911

ADOPTÉE

Poste de direction générale & travaux de voirie.

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier M. Jacques Boucher a informé le conseil municipal qu'il quittera ses fonctions en date du 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que M. Boucher occupe également le poste de responsable des travaux de voirie; **5842-0911**

En conséquence, il est proposé par Serge Côté et appuyé par Jacques Dubois : **QUE** le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit affiché dans la municipalité ainsi que sur le site web de Québec municipal.

QUE le poste de responsable des travaux de voirie soit également affiché dans la municipalité.

ADOPTÉE

Poste d'inspecteur en bâtiment (remplacement congé maternité)

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment et municipal Mme Marie-Pier Bédard quittera temporairement son poste pour un congé de maternité, soit du 18 novembre 2011 au 1^{er} novembre 2012;

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en bâtiment est partagé entre la Municipalité de Chesterville et celle de Saint-Rosaire;

En conséquence, il est proposé par Roland Allard et appuyé par Johanne Gagnon qu'en vue de combler le remplacement de congé de maternité de Mme Bédard, que le poste d'inspecteur en bâtiment et municipal, partagé **5843-0911**

entre les municipalités de Chesterville et de Saint-Rosaire, soit affiché dans la municipalité ainsi que sur le site web de Québec municipal.

ADOPTÉE

Demande de creusage du cours d'eau.

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a complété une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la problématique de mauvais écoulement causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT que l'entretien du cours d'eau Perreault branche 12 est recommandé par l'inspectrice municipale Mme Marie-Pier Bédard;

CONSIDÉRANT que les travaux devraient être réalisés sur les lots P. 304, sur une distance d'environ 900 mètres ;

En conséquence, il est proposé par François Hamel, appuyé par Roland Allard et résolu à l'unanimité, **5844-0911**

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau Perreault branche 12.

QUE la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau Perreault branche 12, seront entièrement assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

Comité de négociation pour terrain aqueduc et développement.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Marc Lavigne que le Maire Harold Poisson et le conseiller Roland Allard soient nommés sur le comité de négociation concernant le terrain de l'aqueduc et le développement résidentiel. **5845-0911**
ADOPTÉE

Promotec, contrôle carrières et sablières.

5846-0911

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par François Hamel que l'on demande à la compagnie Promotec de céduier une rencontre d'information avec le conseil municipal, afin de présenter leur système de contrôle des carrières et sablières. Si le système est satisfaisant, que le directeur général soit autorisé à faire l'achat des systèmes de surveillance pour les carrières et sablières.

ADOPTÉE

Soumission reçue de 9080-6589 Québec Inc. (entretien chemin d'hiver)

5847-0911

Il est proposé par Serge Côté, appuyé par Jacques Dubois que la soumission pour l'entretien d'hiver des chemins reçue par 9080-6589 Québec Inc. au montant de 59 194.80 \$, soit acceptée pour étude.

ADOPTÉE

Soumission reçue.

5848-0911

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par François Hamel que la soumission pour l'entretien d'hiver des chemins reçue par Jean-Claude Lizotte Inc. au montant de 55 914.30\$, soit acceptée pour étude.

ADOPTÉE

Contrat d'entretien des chemins en hiver.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Jacques Dubois et résolu unaniment que le contrat pour l'entretien en hiver des chemins soit accordé à Jean-Claude Lizotte Inc. au montant de 55914.30 \$ plus taxes pour une période d'un an. Que le Maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer le contrat.

ADOPTÉE

5849-0911

Demande de 7,000\$ pour subvention résidentiel.

Il est proposé par Serge Côté, appuyé par Johanne Gagnon et résolu qu'un montant de 7,000\$ soit versé au Développement Économique de St-Rosaire Inc. pour la remise de subvention résidentielle (référence : Jean-Claude St-Pierre et Annie Thibault au 22, rue Lafrenière).

ADOPTÉE

5850-0911

Demande de commandite de Moto-Club Bois-Francis Inc.

Il est proposé par Roland Allard et appuyé par Johanne Gagnon qu'une commandite de 100.00\$ soit remise à l'organisme Moto-Club Bois-Francis Inc. pour une publicité de 1/3 page dans leur livre des commandites 2011-2012.

ADOPTÉE

5851-0911

Demande d'autorisation de Moto-Club Bois-Francis Inc.

Il est proposé par Marc Lavigne et appuyé par Serge Côté que suite à la demande de Moto-Club Bois-Francis Inc. afin de circuler en VTT sur les rangs et routes de la municipalité, il est résolu d'accorder l'autorisation de circuler sur le 8^e rang Est, le 7^e rang Est et le 7^e rang Ouest et que conditionnel à ce que Moto-Club Bois-Francis obtienne l'autorisation du ministère des Transports pour circuler sur le 6^e rang, l'autorisation est aussi accordé sur la route de la Coupe entre le 7^e rang et le village. Ces autorisations sont résiliables en tout temps.

ADOPTÉE

5852-0911

Entente de desserte (matières dangereuses).

Attendu qu'un projet d'entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses est proposé à l'ensemble des municipalités de la M.R.C. d'Arthabaska, il est proposé par Jacques Dubois, appuyé par François Hamel et résolu unaniment que la Municipalité de Saint-Rosaire ne désire pas adhérer à cette entente de desserte.

ADOPTÉE

5853-0911

EXP. stratégie québécoise d'économie d'eau.

Il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon que le directeur général soit autorisé à contacter la firme Exp. pour demander une rencontre d'information dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ADOPTÉE

5854-0911

Suivi de la demande de subvention (dossier #809085 Réhabilitation des équipements sportifs et récréatifs).

ATTENDU qu'un projet pour améliorer nos équipements sportifs et récréatifs a été présenté dans le cadre du programme d'infrastructure de loisirs;

ATTENDU qu'une lettre datée du 25 novembre 2009, signée par le Ministre des Affaires municipales M. Laurent Lessard, confirmait une somme de 418,284 \$ pour la réhabilitation des équipements sportifs et récréatifs;

ATTENDU qu'une date butoir au 31 décembre 2010 pour la réalisation des travaux devrait être respectée;

ATTENDU qu'à cette date les travaux étaient terminés;

ATTENDU que les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art;

ATTENDU que l'architecte au dossier à signer que les travaux ont été fait selon les règles de l'art et qu'ils sont terminés;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire a fait une vérification sur place en mai dernier;

ATTENDU que tous les documents ont été fournis;

ATTENDU qu'aucune nouvelle communication n'a été reçue, en date du 12 septembre 2011.

5855-0911

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Serge Côté, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, direction générale des infrastructures, le paiement de la subvention dans les meilleures délais possibles. Que copie de cette demande soit acheminée au Député provincial d'Arthabaska M. Claude Bachand, au Député fédéral de Richmond-Arthabaska M. André Bellavance ainsi qu'à l'agent vérificateur du ministère des Affaires municipales M. Edwidge Jolicoeur.

ADOPTÉE

Invitation rencontre pour développement durable.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a reçu une invitation au Forum développement durable, dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville de Victoriaville, qui aura lieu le 26 et 27 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que des conseillers semblent intéressés à assister à ce forum.

5856-0911

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Dubois et appuyé par Johanne Gagnon que les membres du Conseil qui le désirent, soient autorisés à assister au Forum de développement durable et que les frais encourus soient défrayés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Jacques Dubois, à 21h25. **5857-0911**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Jacques Boucher, secrétaire-trésorier